

# CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

---

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 février 2010

CP 10/02-10

*L'an deux mil dix, le 22 février à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, et Bénech ;*

*était excusé : M. Etienne Astoul.*

### **RESTRUCTURATION DU COLLÈGE OLYMPE DE GOUGES A MONTAUBAN AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX RELATIFS A LA RÉALISATION DES PHASES 2, 3 & 4 DU PROGRAMME DE RESTRUCTURATION**

---

#### **I – RAPPEL DU CONTEXTE**

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 14 novembre 2002, a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Olympe de Gouges à Montauban, programme décliné en huit phases et estimé à 4 628 300 € T.T.C.

Par délibération du 28 février 2005, la Commission Permanente a désigné la Sémateg en qualité de mandataire pour la réalisation de cette opération dont le programme a été réactualisé sur la base de 7 phases et chiffré à 4 135 000 € T.T.C.

Par délibérations successives, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la réalisation de la phase 1 (restructuration de la demi-pension), validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 634 751,81 € H.T. soit 759 163,16 € T.T.C.

Par délibérations du 17 décembre 2007 et du 25 février 2008, la Commission Permanente a respectivement approuvé le coût estimatif de l'ouvrage relatif à la réalisation des phases 2, 3 et 4 (restructuration des bâtiments sciences et ateliers technologie) arrêté à 3 423 000,00 € T.T.C. et validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés, arrêtant le montant global des marchés à hauteur de 2 200 871,09 € H.T.

## **II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION**

La présente délibération a pour objet d'approuver trois avenants aux marchés de travaux relatifs à la réalisation de ces trois phases dont la réalisation a été confiée à la Sémateg par convention de mandat en date du 11 avril 2004.

## **III – PRÉSENTATION DES AVENANTS**

La finalisation des phases 2, 3 & 4 nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés à savoir :

### **LOT 4 : MENUISERIE ALUMINIUM SERRURERIE**

Les travaux en plus-value concernent la gestion centralisée des stores extérieurs servant de protection solaire.

### **LOT 5 : MENUISERIE BOIS**

Les travaux en plus-value concernent la modification des cloisonnements et des équipements (plans de travail, rangements, etc.).

### **LOT 8 : PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE**

Les plus-values constatées proviennent de l'installation de points d'eau supplémentaires et de la mise en conformité aux règles d'accessibilité des sanitaires à chaque niveau d'étage.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de l'opération de 32 455,67 € H.T. et se présente selon les conditions ci-après définies :

<b>LOT</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Offre de base (H.T)</b>	<b>Avenant (H.T)</b>	<b>Total marché (H.T)</b>
1	Démolitions - Gros oeuvre - VRD	MIQUEL (82)	181 271,37 €	/	181 271,37 €

LOT	Nature des travaux	Attributaire	Offre de base (H.T)	Avenant (H.T)	Total marché (H.T)
2	Etanchéité	ARTYBAT (82)	143 353,21 €	/	143 353,21 €
3	Plâtrerie – Isolation - Faux-Plafonds	MMP (82)	253 617,48 €	/	253 617,48 €
4	Menuiserie aluminium Serrurerie	POUX (82)	390 040,00 €	3 660,00 €	393 700,00 €
5	Menuiserie bois	BATTUT (82)	155 722,87 €	21 964,74 €	177 687,61 €
6	Revêtements scellés sols et murs	LAGARRIGUE (82)	58 397,38 €	/	58 397,38 €
7	Revêtements sols collés	SOL FRANCAIS (82)	129 393,92 €	/	129 393,92 €
8	Plomberie – Sanitaire Chauffage	QUERCY CONFORT (82)	368 482,76 €	6 830,93 €	375 313,69 €
9	Electricité - Courants forts et faibles	MPE (82)	317 982,42 €	/	317 982,42 €
10	Peinture revêtements muraux nettoyage	ROUDIE (82)	153 240,90 €	/	153 240,90 €
11	Equipement cuisine	TECNIS (31)	49 368,78 €	/	49 368,78 €
<b>TOTAL H.T</b>			<b>2 200 871,09 €</b>	<b>32 455,67 €</b>	<b>2 233 326,76 €</b>

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 4 janvier 2010, s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés d'un montant total de 32 455,67 € H.T.

Ainsi, le montant des marchés initialement arrêté à 2 200 871,09 € H.T. est réactualisé à hauteur de 2 233 326,76 € H.T.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 14 février 2002 approuvant le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Olympe de Gougues à Montauban, programme décliné en huit phases et estimé à 4 628 300 € TTC,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 28 février 2005 désignant la Sémateg en qualité de mandataire pour la réalisation de cette opération dont le programme a été réactualisé sur la base de 7 phases et chiffré à 4 135 000 € T.T.C,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 4 janvier 2010,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve les avenants aux marchés de travaux suivants conclus sur la base d'une plus- value de 32 455,67 € H.T :

<b>LOT</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Offre de base (H.T)</b>	<b>Avenant (H.T)</b>	<b>Total marché (H.T)</b>
1	Démolitions - Gros oeuvre - VRD	MIQUEL (82)	181 271,37 €	/	181 271,37 €
2	Etanchéité	ARTYBAT (82)	143 353,21 €	/	143 353,21 €
3	Plâtrerie – Isolation - Faux-Plafonds	MMP (82)	253 617,48 €	/	253 617,48 €
4	Menuiserie aluminium Serrurerie	POUX (82)	390 040,00 €	3 660,00 €	393 700,00 €
5	Menuiserie bois	BATTUT (82)	155 722,87 €	21 964,74 €	177 687,61 €
6	Revêtements scellés sols et murs	LAGARRIGUE (82)	58 397,38 €	/	58 397,38 €
7	Revêtements sols collés	SOL FRANCAIS (82)	129 393,92 €	/	129 393,92 €
8	Plomberie – Sanitaire Chauffage	QUERCY CONFORT (82)	368 482,76 €	6 830,93 €	375 313,69 €
9	Electricité - Courants forts et faibles	MPE (82)	317 982,42 €	/	317 982,42 €
10	Peinture revêtements muraux nettoyage	ROUDIE (82)	153 240,90 €	/	153 240,90 €
11	Equipement cuisine	TECNIS (31)	49 368,78 €	/	49 368,78 €
<b>TOTAL H.T</b>			<b>2 200 871,09 €</b>	<b>32 455,67 €</b>	<b>2 233 326,76 €</b>

Ainsi le montant des marchés initialement arrêté à 2 200 871,09 € H.T. est réactualisé à hauteur de 2 233 326,76 € H.T.

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, les avenants correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,